

A renvoyer au
Collectif du 14 juin
Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève
mail: Aspasie@aspasie.ch

Le collectif du 14 juin a été créé pour organiser la grève des femmes du 14 juin 1991 à Genève. Il coordonne depuis les actions féministes. Ainsi le 8 mars 2003, il avait pris comme thème principal "femmes d'ici, femmes d'ailleurs, même sol – mêmes droits" A l'issue de cette mobilisation, le collectif s'est réuni régulièrement avec le groupe femmes du Collectif des travailleuses et travailleurs sans statut légal. Cet appel est le fruit de ces riches échanges inspirés du 8 mars 2003.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE SOUTIEN!
Très cordialement - le Collectif du 14 juin

Appel

Pour le partage du
travail domestique entre
hommes et femmes
Pour la régularisation
collective des personnes
sans statut légal

Les organisations soussignées, solidaires avec la lutte des travailleuses sans statut légal pour obtenir leur régularisation collective, souhaitent rendre public un point de vue féministe à ce sujet, et notamment souligner les constats suivants:

- Traditionnellement, le travail de reproduction a été dévolu aux femmes (éducation et soins aux enfants, ménage, soins aux malades et aux personnes âgées ou handicapées, etc.). A ce jour, le partage entre femmes et hommes des tâches ménagères, éducatives et de soins n'est de loin pas réalisé, et ces tâches de reproduction pourtant indispensables à la vie ne sont pas reconnues à leur juste valeur.
- Le niveau de formation et le taux d'activité professionnelle des femmes se sont fortement accrus ces dernières années. Les femmes souhaitent avoir une vie active en dehors de leur foyer et bénéficier d'une véritable indépendance économique.
- Le coût de la vie particulièrement élevé, conjugué à une pression à la baisse sur les salaires rendent de plus en plus difficile pour une famille avec des enfants de vivre avec un seul revenu.
- Le nombre important de familles monoparentales et de personnes isolées a créé de nouveaux besoins qui ne sont pas comblés par les services publics.
- On observe une forte augmentation de personnes très âgées requérant des soins lourds et une présence constante. Toutefois, le nombre de places en EMS est insuffisant et les services d'aide et de soins à domicile ne couvrent pas l'intégralité des besoins.
- Le nombre de places dans une institution de la petite enfance ou une famille d'accueil est notoirement insuffisant, alors que l'insertion professionnelle des femmes se maintient lorsqu'elles ont des enfants en bas âge et que les hommes n'interrompent pas leur carrière.
- La durée hebdomadaire de travail en Suisse reste l'une des plus élevées d'Europe. Par ailleurs, les horaires professionnels ne correspondent pas aux horaires scolaires et parascolaires. Enfin, le développement de la flexibilité et des formes de travail précaire et atypique, qui touchent tout particulièrement les femmes salariées, bouleverse les rythmes sociaux.
- Les femmes se sont battues pour le développement d'un Etat social qui assure une partie des tâches que les femmes accomplissaient hier bénévolement (par exemple: prise en charge des enfants d'âge pré-scolaire, des personnes âgées ou malades, etc). Les coupes dans le budget des collectivités publiques menacent de nombreuses prestations sociales et mettent en péril la survie des infrastructures qui ne répondent déjà que partiellement aux besoins de la population.

- Les emplois dans le secteur de l'économie domestique comblent une partie des besoins sociaux de la population qui ne sont actuellement pas assurés autrement (gardes d'enfants à domicile, soins aux personnes âgées ou dépendantes, ménage, repas, etc.).
- Au niveau mondial, la globalisation de l'économie et les politiques économiques néo-libérales entraînent un accroissement du fossé entre pays riches et pays pauvres. Il en résulte une augmentation des flux migratoires. Les femmes des pays pauvres, responsables de la survie de leurs enfants, sont de plus en plus nombreuses à émigrer à la recherche d'un travail et de meilleures conditions de vie.
- Le travail dans le secteur de l'économie domestique est en grande partie assuré par des personnes sans statut légal, dont plus de 90% sont des femmes en provenance d'Asie, d'Amérique latine, du Maghreb ou d'Afrique.
- La législation suisse n'autorise pas la prise d'emploi de personnel non qualifié en provenance des pays hors de l'Union européenne. Cette impossibilité touche tout particulièrement le secteur de l'économie domestique. Elle crée ainsi un secteur de l'ombre et rejette dans la clandestinité des dizaines de milliers de personnes, dont une majorité de femmes.
- L'attitude de la société, qui accepte et profite d'avoir recours à une main d'œuvre clandestine pour effectuer ces tâches ménagères et de soins, tout en refusant d'accorder à ces travailleuses un statut légal et digne, relève de la plus grande hypocrisie.
- Les conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique sont mauvaises (bas salaires, horaires sans fin, logement chez l'employeur, etc.)
- La clandestinité aggrave encore cette situation, en favorisant l'exploitation et la discrimination de ces femmes (isolement, salaire indécent, absence de couverture sociale et d'accès aux soins médicaux, chantage à la dénonciation, violence, harcèlement sexuel et viol, logement dans la promiscuité, peur de faire valoir ses droits devant les tribunaux, insécurité permanente liée à la peur d'être expulsées, etc.).

Ces constats nous amènent à revendiquer la réalisation des objectifs suivants:

- Régularisation collective des personnes sans statut légal, par l'octroi de permis de séjour et de travail, car leur activité répond à des besoins sociaux non satisfaits;
- D'ici là, arrêt immédiat des expulsions des personnes sans statut légal travaillant en Suisse;

- Garantie de l'accès aux soins médicaux pour ces personnes, et levée des obstacles à la formation professionnelle (apprentissage) pour leurs enfants mineurs résidant en Suisse;
- Refus catégorique du projet de nouvelle Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), et modification de la législation suisse actuelle en matière d'immigration qui crée les conditions d'une exploitation accrue des travailleurs et travailleuses en provenance des pays extra-européens;
- Octroi de permis de travail pour la main d'œuvre immigrée dans le secteur de l'économie domestique;
- Réglementation du secteur de l'économie domestique dans le but d'y faire régner des conditions de travail dignes et respectueuses des personnes;
- Favoriser les possibilités de formation professionnelle et de recyclage pour les femmes immigrées travaillant en Suisse, et améliorer les possibilités de reconnaissance de la formation acquise à l'étranger;
- Adaptation des infrastructures publiques aux besoins sociaux, car elles sont insuffisantes et ne garantissent pas les conditions d'un réel droit au travail pour les femmes;
- Création des conditions permettant un partage équitable des tâches éducatives, ménagères et de soins entre femmes et hommes: par l'harmonisation des horaires scolaires et professionnels, la réduction de la durée hebdomadaire du travail, et une hausse significative des bas salaires (en particulier ceux des femmes) , afin de faire en sorte que chacun et chacune puisse disposer de temps à consacrer aux tâches de reproduction et de soins aux personnes proches.

Les organisations suivantes ou les groupes suivants soutiennent cet appel: